

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 226

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Convention d'occupation par le Département de locaux sur le campus de Luminy
pour l'organisation de journées de dépistage par le CeGIDD.

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Direction des Etudes, de la Programmation et des Acquisitions
04 13 31 25 53**

PRESENTATION

Dans le cadre de ses missions de consultation, d'information, de dépistage gratuit, de lutte contre les infections sexuellement transmissibles, une équipe du CeGIDD (Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles) du Département, ancien CIDAG-CIDDIST, procède depuis 2013 en partenariat avec le Groupe KEDGE Business School, à des actions de dépistages ciblées auprès des étudiants, sur le site de Luminy. Les activités se sont effectuées dans le cadre du dispositif Wellness mené par le Groupe KEDGE Business School et qui a pour mission d'accroître la qualité de vie des étudiants des différents campus.

Le Groupe KEDGE Business School souhaite poursuivre ce partenariat sur l'année universitaire à venir. Aussi, il convient de conclure une nouvelle convention, la dernière étant arrivée à son terme en novembre 2015.

Le projet prévoit une intervention de une à trois journées du CeGIDD, durant la période comprise entre le 18 juin 2016 et le 18 juin 2017, le calendrier des interventions restant à définir. Les locaux mis à disposition sont les trois pièces de l'infirmerie ainsi que trois salles de cours situées à proximité. Le CeGIDD apportera le matériel nécessaire à ses actions.

OBJET

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre la convention jointe en annexe, à intervenir entre le Groupe KEDGE Business School et le Département, pour l'occupation de locaux sis au sein de la KEDGE Business School / Campus de Luminy – Domaine de Luminy, rue Antoine Bourdelle BP 921 – 13288 Marseille Cedex 9, pour des actions de dépistages organisées par le CeGIDD auprès des étudiants.

La présente convention est consentie pour la période allant de 18 juin 2016 au 18 juin 2017.

INCIDENCE FINANCIERE

En raison de sa destination médico-sociale, la présente occupation est consentie à titre gratuit.

PROPOSITIONS

Compte tenu de ces précisions, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider de conclure avec le Groupe KEDGE Business School une convention d'occupation de locaux situés au sein de la KEDGE Business School / Campus de Luminy, rue Antoine Bourdelle 13009 Marseille, pour la mise en œuvre d'actions de dépistage organisées par le CeGIDD départemental auprès des étudiants,

- m'autoriser à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout acte ultérieur pouvant s'y rapporter, dans la mesure où celui-ci n'apporte pas de modifications substantielles à la convention initiale.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le Délégué au Patrimoine et aux Bâtiments Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL